



IMMOBILIER | SYNDIC ET COPROPRIETE

## Syndic de copropriété : les bases du fonctionnement

*Maîtriser les conditions d'exercice et les missions du syndic de copropriété*

**Durée :** 1 jour    **Déroulement :** Présentiel

### Objectifs :

- Situer le rôle du syndic par rapport aux autres organes de la copropriété
- Connaître et mettre en œuvre les attributions du syndic de copropriété
- Sécuriser sa pratique

### Programme :

- 1- Comprendre le contexte de l'intervention du syndic de copropriété
  - Rappels des fondamentaux
  - Les particularités de la copropriété : lot de copropriété, parties communes et privatives, charges de copropriété, règlement de copropriété
  - Les autres organes de la copropriété ainsi que leur rôle : le syndicat de copropriété, l'assemblée générale des copropriétaires et le conseil syndical
- 2- La désignation du syndic de copropriété
  - Mise en concurrence, vote en assemblée générale, contrat type
  - La cessation des fonctions de syndic : démission et révocation du syndic, restitution des archives et des fonds, reddition des comptes
- 3- Les attributions administratives du syndic
  - L'assemblée générale de copropriétaires : convocation, ordre du jour, conditions de vote et de majorité, procès-verbal d'assemblée, contentieux des décisions d'assemblée générale
  - La vente d'un lot de copropriété : apports de la loi ALUR, obligations du syndic, vente d'une partie commune
  - Les différents travaux : entretien, amélioration, mise aux normes après la loi ALUR, travaux urgents, accès aux parties privatives, diagnostic technique global
  - Représenter le syndicat dans une procédure et gérer un contentieux
- 4- Les attributions financières et budgétaires du syndic
  - Le budget de la copropriété : sommes exigibles, répartition des charges de copropriété, compte bancaire séparé, création d'un fonds travaux
  - Le recouvrement des charges de copropriété : garanties de paiement et contentieux

### Profils :

Gestionnaire de copropriété - Syndic de copropriété - Administrateur de biens - Directeur de gestion locative - Agent immobilier - Juriste immobilier

### Pre-requis :

Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

### Attendu :

Attestation de formation certifiant la réalisation d'une formation obligatoire selon la Loi ALUR

### Modalités / Moyens :

- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

### Modalités d'évaluation :

- Analyse des besoins et positionnement
- Evaluation des acquis par questionnaire
- Enquête de satisfaction à chaud et à froid

### Format d'intervention :

- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

### Délai d'accès :

1 mois

### Tarif :

**1180€ / jour**

### Votre contact :

**Olivier SAVEY**

[olivier.savey@agileos.fr](mailto:olivier.savey@agileos.fr)

**06.22.64.13.89**

*Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.*

**Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour**



**obtenir un devis gratuit.**